

Compte rendu du conseil d'école
Ecole élémentaire de Fargues Saint Hilaire
Jeudi 8 novembre

Présents :

Parents d'élève(s) : M. Salanon (CE2), Mme Gorges(CM1), M. Dubos(CP), M. Couturier(CE2/CM1)

Enseignants : Mmes Laclau (CP), Léger-Ardurat (CP/ CE1), Santaolalla (CE1/ décharge de directeur), Gasson (CE1/CE2), Rouah (CM1), Cornillet (CM2), Ms Faure (CE1 / directeur), Laroche (CE2/CM1).

Mairie : M. Gauthier(maire) et Mme Bouchez (adjointe au budget et à la vie scolaire)

Périscolaire : Clément Cerdeira, directeur à la Fraysse accompagné de l'adjoint de direction

Absents excusés : M. Laux (CM1), Mme Lopez (CM1), Mme Deslandes (CE1)

Le conseil débute à 18h30

Effectifs

173 élèves à ce jour qui se distribuent par classe de la manière suivante :

- CP : 24
- CP/CE1 : 20
- CE1 : 26
- CE1/CE2 : 23
- CE2/CM1 : 23
- CM1 : 26
- CM2 : 31

Projets de classe à ce jour

- Séjour neige : une semaine (5 jours), du 21 au 25 janvier pour les classes de CE2/CM1 (M. Laroche) et de CM1 (Mme Rouah). Cette classe de neige concerne 49 élèves pour un coût global de 16 180 euros. La participation demandée aux familles est de 180 euros.
- Séjour en Dordogne : 2 jours avec une nuitée, du 8 au 9 avril, pour les classes de CP (Mme Laclau) et de CP/CE1 (Mme Léger-Ardurat). Cette classe verte concerne 44 élèves. Visite d'un parc et d'un gouffre naturel sont au programme.
- Les classes de CP et CP/CE1 participent également à un projet « classe cinéma » où les élèves assisteront à trois séances cinématographiques sur le courant de l'année et à une classe citadine sur le thème de l'eau.

Les enseignants soulignent qu'une classe puisse bénéficier de la possibilité d'une sortie avec nuitées, telles que celles qui viennent d'être exposées, est uniquement de l'initiative personnelle de son enseignant.

Il est aussi rappelé que, dans le cadre de sorties qui dépassent le cadre strict des heures de classe, une assurance scolaire est obligatoire. Si l'enfant n'est pas assuré, il ne peut pas sortir de l'école hors temps scolaire.

Accueil péri-scolaire (APS)

M. Cerdeira, Directeur à la Frayse, et son adjoint présentent l'APS et ses activités pour cette nouvelle année scolaire.

Les enfants sont donc accueillis les jours de classe le matin et le soir. Une hausse des effectifs est constatée puisque c'est jusqu'à 62 enfants qui sont accueillis. Concernant les activités proposées, le soir celles-ci se déclinent sous la forme d'atelier :

- Le lundi, Julien, animateur, crée avec les enfants des jeux de rôles à partir de plateaux de jeux recyclés.
- Le mardi, Elsa gère et anime la ludothèque.
- Le jeudi, Gaëlle et Clarisse s'occupent respectivement des ateliers musique et activités manuelles.
- Le vendredi, Guillaume amène les enfants pour un « voyage dans l'espace ».

M. Cerdeira profite du conseil pour demander à la mairie l'autorisation d'utiliser les salles dites « d'arts plastiques » et « audiovisuelle » pour les activités péri-éducatives du matin.

La réponse de la mairie est favorable à la condition que les enfants ne circulent pas librement seuls dans ces espaces de l'école qui leur sont habituellement interdits. Ils devront rester, comme à l'habitude, en présence et sous l'autorité de leur animateur.

La question des parents concernant le stationnement du minibus à 16h30 devant l'école est posée. Celui-ci complète le grand bus pour transporter les enfants au domaine de la Frayse. Ce véhicule stationne de manière gênante devant l'entrée de l'école et, qui plus est, sur l'accès pompier.

La proposition d'un autre endroit de stationnement est évoquée, notamment sur le grand parking de l'autre côté de la rue ou sur le parking de la maternelle avec un stationnement réservé.

Les échanges font apparaître que ce ne sont pas des solutions pratiques.

La solution actuelle, qui semble convenir, est que le minibus se stationne devant le grand bus qui, reculé au maximum, lui ménage une place suffisante.

Enfin, les parents interrogent M. Cerdeira sur le goûter qui semble ne pas être suffisant selon les propos de certains enfants et de leur famille : ils rentrent à la maison en ayant faim.

Madame Bouchez rappelle que le goûter n'est pas un repas en soi mais une collation qui permet d'attendre le repas du soir.

M. Cerdeira indique qu'il dispose d'un budget étudié de 40 centimes par enfant et que cela est dans les normes pour un goûter collectif et unique. Maintenant, cela ne correspond pas forcément au goût de chacun dans une société où l'on est de plus en plus habitué à des portions individualisées et sur-emballées. Il ajoute que cette critique sera prise en compte et que, pour pallier ce problème, les quantités seront augmentées. De plus, il est convenu de porter à la connaissance des familles la composition des goûters. Cela sera fait par affichage.

Ramassage scolaire

A l'initiative d'un parent d'élève relayé par la représentation élue, une enquête sur la mise en place d'un service municipal de ramassage scolaire a circulé et un réel besoin est apparu.

M. Le Maire et Madame Bouchez apportent leur expertise dans l'analyse du problème et la mise en œuvre d'une telle solution :

Les problèmes de circulation et de transport des enfants à l'école sont récurrents à Fargues, qui est traversé par un flux important de véhicules en transit vers la CUB. Des automobilistes empruntent la rue des écoles pour éviter le matin l'embouteillage sur l'artère principale. Il est d'ailleurs proposé d'en interdire l'accès par un panneau dans la direction de Bordeaux aux heures des encombrements, le matin. Seuls les riverains auraient le droit de l'emprunter.

Par ailleurs, M. le maire précise que les travaux de la déviation qui désengorgera Fargues ont commencé pour finir en 2021.

Mme Bouchez dit qu'un bus de ramassage scolaire se retrouvera lui aussi englué dans la circulation et ne sera pas en mesure d'être à l'école à l'heure. De plus, la mise en place d'un tel service peut avoir un coût très important pour une petite commune telle que Fargues et très certainement des parents. Cela peut être une possibilité.

La municipalité s'engage à étudier le dossier et à apporter d'autres éléments en terme de coûts au prochain conseil.

Organisation du service de l'étude

Certaines familles se plaignent que leur enfant rentre à la maison en n'ayant pas fait ses devoirs.

Madame Cornillet, maîtresse de CM2, explique que ce service se tient tous les soirs de la semaine de 17 h à 18h, sous sa responsabilité et celle d'une personne du personnel municipal. Cette étude est mise en place par la mairie. En moyenne, 28 à 30 enfants répartis en deux groupes bénéficient de ce service.

Mme Cornillet s'occupe principalement des CM.

L'étude est un temps pour faire ses devoirs. Les adultes sont là pour seulement accompagner l'enfant. Il apparaît aussi que certains élèves ne font pas sérieusement leur travail.

M.FAURE fait remarquer que s'occuper seul de quinze enfants, ayant des profils différents (âge, compétences, autonomie...) et des travaux différents, est une tâche ardue, qui plus est, à une heure où la fatigue accumulée de la journée se fait sentir et qu'il est admiratif du travail des adultes.

De plus, il évoque que, par rapport au nombre important d'élèves, l'on pourrait prendre les enfants à tour de rôle, un jour sur deux, pour réduire la taille des groupes et en améliorer la qualité du travail.

Enfin, il est rappelé qu'en cas de problème constaté, ici ou ailleurs, il faut privilégier le dialogue avec les personnes directement concernées, qui seront les plus à même d'y répondre et d'apporter la meilleure solution.

Organisation de la pause de midi

Les parents interrogent sur la non utilisation de l'espace en herbe (« le pré) pendant la pause.

Le pré n'a pas été utilisé en période de rentrée. Il pourra l'être sur les autres périodes, s'il est praticable (problème de boue par temps humide).

Les parents posent un problème de papier WC dans les toilettes du pré.

Les toilettes individuelles ne sont pas équipées de distributeur de papier. Le distributeur est situé à l'extérieur dans le couloir devant les portes des toilettes. Certains ont pu se retrouver sans papier, ayant oublié d'en prendre avant de s'enfermer.

Un rappel de fonctionnement des toilettes sera fait en classe, notamment pour les plus jeunes.

Madame Bouchez indique que le ménage est fait deux fois par jour dans les sanitaires.

Cantine

Les parents rapportent des problèmes à l'occasion du service de cantine. Le personnel serait sous pression. Agacements et tension envers un enfant ont été rapportés.

Mme Bouchez répond que, dans un cas semblable, il ne faut pas hésiter à s'adresser à la personne ou à la mairie pour régler la situation.

Il est noté que le service a pu être modifié à la demande d'un seul parent d'élève, pour que les 8 élèves de CE1 de Mme Léger Ardurat puissent manger avec les autres CE1.

Les enseignants déplorent que cela ne puissent pas se faire pour les CE2 et qu'une année précédente, une demande de même nature mais émanant de leur part n'ait pas été pris en compte.

Au-delà de ses considérations, M. Faure, qui mange quotidiennement à la cantine, tient à souligner la qualité repas, dû au travail remarquable du chef cuisinier.

M. Faure pointe le problème classique du niveau sonore élevé de la cantine et parle de la possibilité d'installation de panneaux suspendus assourdissants de nouvelle génération (connectés, ils changent de couleur en fonction du niveau sonore).

M. le Maire est au courant de l'existence de ces solutions techniques.

Mme Santaolalla, présente en cantine le jour du premier exercice d'évacuation incendie, indique que le signal d'alarme de l'école y est inaudible.

M. le Maire explique que les systèmes d'alarmes de ces deux ensembles sont indépendants. La possibilité d'un exercice d'alarme incendie en cantine serait à planifier.

Pour conclure, la question de menus 100% bio et d'un jour sans viande est posée par les parents. Monsieur le Maire et Mme Bouchez expliquent que les réseaux d'approvisionnement sont dès lors et quand cela est possible courts, connus, que les denrées sont tracées, labélisées (viande/ fromage), certifiées bio quand cela est possible (céréales, œufs).

Dès 2019, un menu sans viande pourra être proposé sur un jour.

Les couverts à usage unique (plastique jetable) sont proscrits.

Enfin, dans un souci d'éducation à la citoyenneté et au développement durable, la commission de cantine demandera que soit pesé en fin de service la quantité de nourriture non consommée et jetée et que ce poids soit converti par équivalence en un nombre de repas jetés à la poubelle.

Le conseil se termine à 20h30.

Il est convenu que le compte rendu du conseil sera porté à la connaissance des parents par voie d'affichage à l'école et mis en ligne sur le site de la mairie.

Un mot d'information sera mis dans les cahiers de liaison avec les familles.

Fargues, le 15 novembre 2018.

B.FAURE, directeur
Président du conseil

J.Rouah,
Secrétaire de séance